PROCLAMATION
Par Joseph Walker,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que le [illegible] d'être le premier lundi de [illegible], les représentants de la Louisiane [illegible] servir pendant deux années au [illegible] Congrès des Etats-Unis, savoir:

Un représentant pour le premier district congressionnel, qui se compose des paroisses de Plaquemines, de St Bernard, du faubourg Tremé, de la Première et de la Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel, qui se compose de la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississipi et des paroisses de Jefferson, St Charles, St Jean-Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Catahoula, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St-Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Féliciana, Ouest Féliciana, Pointe Coupée, Est Bâton Rouge, Ouest Bâton Rouge et Iberville.

Et un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses de Ste Marie, St Martin, St Landry, Lafayette, Vermillion, Calcasieu, Rapides, Natchitoches, Sabine, De Soto, Caddo, Bossier, Bienville, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que [illegible] doivent être, le même jour, dans chacun des districts sénatoriaux, les sénateurs d'Etat qui doivent remplacer ceux dont le terme de service est expiré, savoir:

Deux sénateurs pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive orientale du fleuve Mississipi.
Un sénateur pour le district composé des paroisses de Jefferson et St Charles.
Deux sénateurs pour le district composé des paroisses de St Jean Baptiste, St-Jacques et Ascension.
Un sénateur pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. A. Boudousquié.
Un sénateur pour les paroisses de l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.
Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Iberville et d'Ouest Bâton Rouge.
Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Est Bâton Rouge et Livingston.
Un sénateur pour le district composé de la paroisse d'Est Féliciana.
Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Ouest Féliciana.
Un sénateur pour le district composé de la paroisse de la Pointe Coupée.
Un sénateur pour le district composé des paroisses de Catahoula, Franklin et Caldwell.
Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Ouachita, Union, Jackson et Caldwell.
Deux sénateurs pour le district composé des paroisses des Rapides et Avoyelles.
Un sénateur pour les paroisses de Calcasieu et St Landry.
Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St Martin.

Attendu qu'il est aussi ordonné par la loi que le [illegible] de novembre, il sera aussi élu [illegible]:

Deux pour la paroisse Plaquemines.
Un pour la paroisse St Bernard.
Un pour la paroisse d'Orléans (rive droite).
Deux pour le premier district de la paroisse d'Orléans.
Trois pour le second district.
Six pour le troisième district.
Trois pour le quatrième district.
Trois pour le cinquième district.
Deux pour le sixième district.
Deux pour le septième district.
Deux pour le huitième district.
Un pour le neuvième district.
Trois pour la paroisse de Jefferson.
Un pour la paroisse St Charles.
Un pour la paroisse St Jean Baptiste.
Un pour la paroisse St Jacques.
Un pour la paroisse d'Ascension.
Trois pour la paroisse d'Assomption.
Trois pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un pour la paroisse de Terrebonne.
Deux pour la paroisse d'Iberville.
Un pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge.
Deux pour la paroisse d'Est Baton Rouge.
Un pour la paroisse de Livingston.
Un pour la paroisse de Ste Hélène.
Un pour la paroisse de Washington.
Un pour la paroisse de St Tammany.
Deux pour la paroisse d'Est Feliciana.
Un pour la paroisse d'Ouest Feliciana.
Un pour la paroisse de la Pointe Coupée.
Un pour la paroisse de Concordia.
Un pour la paroisse de Tensas.
Un pour la paroisse de Madison.
Un pour la paroisse de Carroll.
Un pour la paroisse de Catahoula.
Un pour la paroisse de Franklin.
Un pour la paroisse de Caldwell.
Un pour la paroisse d'Ouachita.
Un pour la paroisse de Morehouse.
Un pour la paroisse Union.
Un pour la paroisse Jackson.
Deux pour la paroisse Claiborne.
Un pour la paroisse de Bienville.
Un pour la paroisse de Bossier.
Un pour la paroisse de Caddo.
Un pour la paroisse De Soto.
Deux pour la paroisse de Sabine.
Trois pour la paroisse de Natchitoches.
Deux pour la paroisse des Rapides.
[illegible]

[illegible]

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton Rouge, ce [illegible] jour d'août 1851, [illegible]

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 4 aout

P. & E. REILLY & CO.
Encoignure Royale et Canal.
VIENNENT de recevoir par steamer via New York un assortiment de Marchandises Françaises de saison, composé en partie de:
Indiennes nouvelles pour Dames,
Do do do Enfants,
Mousselines de laine unies et fantaisie,
Cachemire d'Ecosse do do,
Drap de Dames pour manteaux et paletots,
Tartans et cachemire Ecossais, haute nouveauté,
Damas de soie pour rideaux,
Damas tout laine do,
Gros de Naples unis et façonnés,
Ombrelles, parapluies, éventails,
Broderies de tous genres,
Mantelets, pardessus, paletots tout nouveaux,
Gants de peau qualité supérieure &c.,
AUSSI—
Un choix d'indiennes anglaises très riches, Mousselines de laine, Alpaccas, flanelles imprimées, bandes brodées, &c., &c. 9sept

Proclamation.
Bureau du Secrétaire d'Etat.

Attendu que l'article 140 de la Constitution de cet Etat impose au Secrétaire d'Etat le devoir de faire publier, trois mois avant la prochaine élection générale, dans au moins un journal de chacune des paroisses [illegible], où s'imprime un journal, tous les amendements proposés à ladite Constitution, qui ont été adoptés par les trois-cinquièmes des membres élus à chacune desdites Chambres, et approuvés par le Gouverneur;

Moi, Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat, fais connaître par les présentes, et fais publier, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, les articles suivants qui ont été adoptés par les Chambres comme amendements proposés à la Constitution de l'Etat, et approuvés par le Gouverneur le 29 mars 1850.

Amendements à la Constitution.

ARTICLE 1. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, soit par élection générale, soit par District, ainsi qu'il sera déterminé par la loi.

ART. 2. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus pour quatre ans, et, à la première séance de la Cour Suprême qui aura lieu après l'adoption de cet amendement à la Constitution, les Juges-associés seront divisés au sort en deux classes, le siége de deux juges-associés sera vacant à l'expiration de deux années, et le siége du Juge président et du troisième Juge associé sera vacant à l'expiration de quatre années, de manière qu'il y ait ainsi rotation perpétuelle.

ART. 3. Les Juges des Cours de District seront élus dans leurs Districts respectifs par les électeurs desdits Districts ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 4. Les Juges des Cours de District seront élus pour un terme de quatre années.

ART. 5. Les Avocats de District seront élus dans leurs Districts respectifs pour un terme de deux années, par les électeurs desdits Districts, ayant qualité pour voter pour Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 6. Un Avocat-général sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 7. Un Secrétaire d'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 8. Un Trésorier de l'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 9. Un Surintendant-général de l'éducation publique sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 10. Si, à l'élection du Juge-associé des Juges-associés de la Cour Suprême, des Juges des Cours de District, de l'Avocat-général, des Avocats de District, du Secrétaire d'Etat, du Trésorier de l'Etat, et du Surintendant général de l'éducation publique, deux, ou plus de deux candidats obtiennent un nombre égal ou une majorité relative des votes donnés pour une des places sus-mentionnées, le Gouverneur devra le mentionner dans sa proclamation, et choisir immédiatement l'un des candidats qui aurait obtenu le plus grand nombre de voix données, lui accordera une commission pour remplir la place pour laquelle il aurait été élu.

ART. 11. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême, et les Juges des Cours de District recevront chacun un salaire qui sera fixé par la loi, et qui ne pourra être diminué ni augmenté pendant le terme pour lequel ils auront été élus.

ART. 12. Dans toutes les élections par le peuple, Tout individu mâle, libre et blanc, qui sera depuis un an citoyen des Etats-Unis, aura atteint l'âge de 21 ans, et aura résidé dans l'Etat pendant toute l'année qui aura précédé l'élection, et pendant les derniers six mois dans la paroisse où il se présentera pour voter, exercera les droits d'électeur.

ART. 13. L'Assemblée Générale aura le droit de créer un système d'échange entre les Juges de District seulement pour le jugement des procès dans lesquels un Juge se sera récusé ou aura été récusé.

Donné à Baton Rouge, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le premier jour du mois de juillet, de l'année de N. S. mil huit cent cinquante et un, et la soixante et quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION SUPPLEMENTAIRE.
PAR JOSEPH WALKER,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que des vacances sont survenues dans les places de greffiers de district, dans et pour les paroisses suivantes, savoir: Caldwell, Livingston, et St Bernard, et que l'opinion de l'avocat général est, que lesdites vacances doivent être remplies à l'élection générale qui aura lieu en novembre prochain:

En conséquence et conformément à la dite opinion de l'avocat général, j'ai jugé convenable de lancer cette proclamation supplémentaire, notifiant les électeurs qualifiés de chacune des susdites paroisses de Caldwell, Livingston et St Bernard, et tous les shérifs, commissaires d'élection, et autres officiers [illegible]

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton Rouge, ce 2d jour de septembre A D 1851, et de l'indépendance des Etats Unis la soixante sixième.
JOSEPH WALKER.
Par le gouverneur,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 4 sept

AVIS D'ÉLECTION.

CONFORMÉMENT à un writ d'élection en date du 4 aout 1851, et à moi adressé par son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votants dûment qualifiés de la paroisse d'Orléans sont notifiés par la présente, qu'une élection aura lieu le lundi 3 de novembre prochain, pour nommer les officiers suivans, savoir:

Un auditeur des comptes publics.
Un représentant pour le premier district congressionnel, composé des paroisses de Plaquemines, St Bernard, du faubourg Tremé, de la première et de la troisième municipalité, dans la ville de la Nouvelle Orléans.
Un représentant pour le second district congressionnel composé de la seconde municipalité dans la ville de la Nouvelle Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi et des paroisses Jefferson, St-Charles, St Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.
Deux sénateurs pour le district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, située sur la partie est du fleuve Mississipi.
Un représentant à la législature pour la rive droite de la paroisse d'Orléans.
Deux pour le premier district, paroisse d'Orléans,
Trois pour le second district, do
Six pour le 3me district, do
Trois pour le 4me district, do
Trois pour le 5me district, do
Deux pour le 6me district, do
Deux pour le 7me district, do
Deux pour le 8me district, do
Un pour le 9me district, do
Un shérif et un coroner pour la paroisse d'Orléans.
Un juge de paix par les votans qualifiés du premier et second district représentatifs.
Un par les votans qualifiés du troisième district représentatif.
Un par les votants qualifiés du quatrième district représentatif.
Un par les votants qualifiés du cinquième et du sixième districts représentatifs.
Un par les votants qualifiés du septième et huitième districts représentatifs.
Et un par les votants qualifiés de cette partie de la paroisse située sur la rive droite du fleuve.

La justice de paix située entre les rues Félicité et Julie, sera désignée et classée, "Première justice de paix pour la paroisse d'Orléans."
La justice qui est située entre les rues Julie et Canal, "Seconde Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."
La justice qui est située entre les rues du Canal et St-Louis: "Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."
La justice qui est située entre les rues St Louis et Esplanade: "Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."
La justice qui est située dans la Troisième Municipalité: "Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."
Et la justice qui est située dans cette partie de la paroisse d'Orléans qui se trouve sur la rive droite du fleuve Mississipi: "Sixième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."
Aussi—Un Constable pour la Cour de Justice de Paix, située dans le district compris entre les rues Félicité et Julie.
Un pour la Cour de Justice de Paix située entre Julie et Canal.
Un pour la Cour de Justice de Paix, située entre Canal et St Louis.
Un pour la Cour de Justice de Paix située entre les rues St Louis et Esplanade.
Un pour la Cour de Justice de Paix, située dans la Troisième Municipalité, dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.
Aussi—Trois Assesseurs de Taxes dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, et un Assesseur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.
Aussi—Un Collecteur de taxes dans et pour chacune des municipalités, Nos. Un, Deux et Trois.
Et un Collecteur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Les polls seront ouverts au jour sus-mentionné depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, aux endroits et sous la direction des inspecteurs et greffiers qui seront désignés par le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

L'élection devant être conduite et les retours faits conformément à la loi.

Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, 9 septembre 1851.
JOHN L. LEWIS, Shérif. 10sept

F. JAUFFROID,
62 *Rue de Chartres.* 62
Mercerie, Parfumerie, Jouets et Articles de fantaisie.
REÇU par les navires Quebec et Columbiana, un grand assortiment d'articles de fantaisie et d'utilité, concernant les travaux d'aiguilles, la toilette des dames et quantité d'autres articles. 11sept

Chaudières à sucre du Tennessee.
FREDERICK STACKER ci-devant STEWART & DICK.
LE soussigné, seul agent de ce vaste établissement, tient constamment en main un assortiment complet de chaudières, gueules de fourneaux et grilles, de modèles les plus approuvés. La préférence marquée accordée à ces chaudières par les habitants sucriers de la Louisiane et du [illegible]
J. U. LAVILLEBEUVRE, seul agent, 157 rue Carondelet

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.
HART, THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:
De la rue Jackson, Lafayette:
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 8 do P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à 6½ heures A. M.
Dernière do à 8½ heures P. M.
Départs du bas de la ville:
De la [illegible] 2me Municipalité
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7½ h. P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à 6½ heures A. M.
Dernière do à 8½ heures P. M.
Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus. [illegible]

[illegible]

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
JNO L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. sept 10—20,30,oct13

VENTE par le constable de la 3ème Cour de justice de paix—G Thewrer vs B. Schwerin—No [illegible]—En vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, j'exposerai en vente publique sur les lieux, à l'encoignure des rues Tremé et St Philippe, jeudi, le 23 d'octobre, à 4 heures de l'après-midi, le contenu d'une grocerie, occupée par le défendeur, pour satisfaire le fi fa dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. E. STRINGER, Constable. 13oct

VENTE par le Constable de la 3me Cour de juge de paix—No 8,605—B. Fleytas vs M. F. Mortimer et Geo. W. Goodwyn—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, 3me justice de paix, j'exposerai en vente publique, le lundi le 13 jour d'octobre à midi précis, sur les lieux, No 90 rue Natchez, entre Magasins et Tchoupitoulas, Un lot de meubles, saisis pour satisfaire ledit writ de fi fa—No 8,605.
Conditions—Comptant. E N STRINGER, Constable. 3 oct

VENTE par le Constable de la Troisième Cour de juge de paix—No 7141—Veuve Baptiste Quirones Marie Capelle vs Victor Jourdain—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, j'exposerai en vente publique, mardi, le 14 octobre, à quatre heures P M précises, dans la rue Villeré, entre les rues Bienville et Conti, au domicile du défendeur—Un lot de meubles, saisis pour satisfaire le fi. fa. ci-dessus.
Conditions, comptant. E. N. STRINGER, Constable. 4oct—3en10

Avis Judiciaires.

Succession de John Dearie.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Watt, administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A J VILLERE, Députe greffier. 13 oct—3en10

Succession de Mme Ellen Wilson Carew, décédée—No 4694.
ETAT DE LA LOUISIANE.
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Joseph P. Wilson, s'est adressé à cette Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de Mme Ellen Wilson Carew, décédée intestat: Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à tous ceux que cela peut intéresser, d'avoir à déduire sous dix jours de la première publication de cet avis les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour, le 11 octobre 1851.
L. S. K. LOEW, députe greffier. 13 oct—3en10

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. B. Dolhonde a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Euphrasie Perret, veuve Pierre Dolhonde, décédée intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Députe Greffier. 13 oct—3en10

Jacob F. Wild vs ses créanciers.
PREMIERE Cour de District—No 16,242.—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable qu'une cession de ses biens a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'ils sont appelés à s'assembler en l'étude de J H Haralson, notaire public dans cette ville, samedi le 15 novembre 1851, à dix heures du matin, pour y prendre en considération les affaires du dit insolvable; que M. Hahn, avocat, a été nommé pour représenter les héritiers absens—et qu'en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Par ordre de la Cour, Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, ce 10 octobre 1851. LOUIS SERE, Dept. Greffier. 11oct—3en30j

William Reilly vs ses créanciers—No 4458.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic des créanciers du dit insolvable ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit tableau.
Par ordre de la Cour. JNO S BARON, Députe Greffier. 13oct—3en10

Succession de H. J. Redfield.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James McPherson, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Députe Greffier. 4 oct—3en10

Succession de Lise Henry, épouse de P. B. Montamat—No 2,045.
ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné que toutes personnes intéressées, de fournir sous dix jours à dater de la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte enregistré le 12 septembre 1851, par l'administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués selon le dit compte.
Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier,—Nouvelle Orléans, ce 15 septembre 1851. CHAS. WEYSHAM, Députe Greffier. 4 oct—3en10

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Le 9 octobre 1851—Conseil de la Municipalité No Un. Séance de lundi, 6 octobre 1851.
Résolu que le Maire, après dix jours d'avis, est autorisé à vendre au rabais, le contrat pour la fourniture des barres de fer nécessaires pour les ponts de cette Municipalité.
Signé Ju GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 9 octobre 1851.
Signé A D CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, H BIER, Commis.

Mairie de la Nlle-Orléans, Le 9 octobre 1851.
En vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que le lundi 20 du courant, à midi précis, à mon bureau, je vendrai au rabais, le contrat pour la fourniture des barres de fer nécessaires pour les ponts de la Municipalité No Un.
Le tout conformément aux plans et spécifications qui seront fournis par le voyer. Les noms des cautions devront être donnés par écrit au moment de l'adjudication.
11 oct A D CROSSMAN, Maire.

MAIRIE de la Nouvelle-Orléans, le 9 octobre 1851.—Conseil de la Municipalité No Un—Séance de lundi, 6 octobre 1851.
Résolu que le Maire est prié de donner avis public qu'il vendra au rabais le contrat pour poser des pièces dans les écoles publiques et dans les bureaux des officiers de la Municipalité, conformément aux spécifications du voyer.
(Signé) Ju GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 9 octobre 1851.
(Signé) A. D. CROSSMANN, Maire.
Pour copie conforme, H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, Le 9 octobre 1851.
EN VERTU de la résolution qui précède, avis est par le présent donné, que le lundi 20 du courant, je vendrai au rabais, à midi précis, à mon bureau, le contrat pour poser des pièces dans les écoles publiques et dans les bureaux des officiers de la Municipalité No Un, conformément aux spécifications du voyer.
Les noms des cautions seront donnés par écrit, au moment de l'adjudication.
11 oct A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE de la Nouvelle Orléans, le 9 octobre 1851.—Conseil de la Municipalité No Un—Séance du 6 octobre 1851.
Résolu que le Maire est prié de donner avis public qu'il vendra au rabais le contrat pour la fourniture du charbon de Pittsburg, nécessaire pour les écoles publiques et les différents bureaux des officiers de cette Municipalité.
(Signé) Ju GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 8 octobre 1851.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, H. BIER, Commis.
Mairie de la Nouvelle-Orléans. Le 9 octobre 1851.
En vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que lundi, 20 du courant, je vendrai au rabais, à mon bureau, à midi précis, le contrat pour la fourniture du charbon de Pittsburg nécessaire pour les écoles publiques et les différens bureaux des officiers de la Municipalité No Un.
La quantité, ainsi que l'époque des livraisons du dit charbon devant être conformes aux spécifications du voyer.
Les noms des cautions seront donnés par écrit au moment de l'adjudication.
11 oct A D CROSSMAN, Maire

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, Le 8 octobre 1851.
EN vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No Un, à sa séance du 6 octobre 1851:
Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu dans le second District de ladite Municipalité, le lundi 20 du courant, pour élire un alderman pour représenter ce District au Conseil de la Municipalité No Un, en remplacement de Wm Laughlin, décédé, et dont le terme n'était pas expiré.
Les polls s'ouvriront à 8 heures A. M., et se fermeront à 6 heures P. M. L'élection aura lieu à la maison de Pompe "Compagnie No 13," rue Bienville, entre Franklin et Basin, sous la surveillance des personnes suivantes, savoir:
Inspecteurs:—Pat. Shields, John Davis.
Greffiers:—John E. White, L Dillon.
9oct A. D. CROSSMAN, Maire.

AVIS.
Bureau du Collecteur des Taxes sur Cabarets, Cafés, Groceries, Billards, &c., Première Municipalité.
LES propriétaires des susdits établissements sont pour la dernière fois notifiés d'avoir à régler leur compte avant le 15 courant, car après cet époque le soussigné sera, d'après les ordonnances, forcé de remettre tous les comptes au contrôleur pour être poursuivis.
V. LABATUT, Collecteur. 10 oct—15

DEUX CENT CINQUANTE PIASTRES DE RÉCOMPENSE.
Mairie de la Nouvelle Orléans, Le 7 octobre 1851.
EN VERTU d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No Un—Moi, A. D. Crossman, maire de la ville de la Nlle Orléans, offre, par la présente, une récompense de DEUX CENT CINQUANTE PIASTRES pour l'arrestation et la conviction de la personne qui a tué Thos. LEECH, dimanche dernier, le 5 du courant.
8 oct A. D. CROSSMAN, Maire

Dr. CHS. GLASER,
MEDECIN, CHIRURGIEN ET OCULISTE,
Bureau 33, Rue Baronne, *Nlle-Orléans (Lne)*
Gratis pour les pauvres, de midi à 1 heure.

CIGARES de la Havane—100,000 Cigares qualité supérieure, en débarquement [illegible] de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, [illegible] Vieille Levée, entre Douane et Bienville

[illegible]

[illegible] J W STANTON & CO. Enc. Magasins et Lafayette. 3 oct

MAGASIN A LOUER.
Le magasin No 19, rue de Chartres, occupé par C. Redon, comme magasin de bijouterie et de fantaisie. Possession en sera donnée le 1er novembre. 3 oct

Maisons et Magasins à louer.
Le magasin à 4 étages, situé No 43, rue des Magasins, adjacent à l'encoignure Gravier.
Deux maisons à 3 étages, situées rue de l'Esplanade, entre Condé et Royale, ayant chacune 6 chambres, cuisines, trois chambres à domestiques, hydrant, &c., convenable pour une grande famille. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain. Le loyer est de $50 par mois.
Aussi—Un magasin avec l'entresol, rue de l'Esplanade près Condé.
S'adresser à EDWARD BARNETT, 21, rue Conti. 16sept

MAGASIN A LOUER.
LE beau Magasin à quatre étages situé à l'encoignure Foucher et Lafayette. S'adresser à J W STANTON & Co, Encoig. Magasins et Lafayette. 24sept

BUREAU A LOUER.—Le second étage de la maison, située au No 91, rue du Camp, dernièrement occupé par MM. Fellows & Comp. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à PRIESTLEY & BEIN, 89 et 91, rue du Camp. 12 sept

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, situé rue de la Douane, No 30, entre les rues de Chartres et de la Vieille Levée. S'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 12 sept

A LOUER—Le Magasin à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, actuellement occupé par le Dr. Cox & Co. S'adresser à JUAN Y DE EGANA, 47, rue Bienville. 30aout

A LOUER—Les deux maisons et magasins situés à l'encoignure des rues Prytania et Thalia. S'adresser à X. LAMBERT, 64, rue des Magasins. 2 sept—1m

A LOUER pour le 1er octobre prochain—Une maison, située rue de la Vieille-Levée No 86, consistant en un magasin, logements au-dessus, cour, cuisine, &c. S'adresser à G. M. LUCAS, 30, Bienville. 11sept

A LOUER—Une maison située rue de l'Esplanade, No 77, entre Royale et Condé. Cette maison, actuellement en réparations, est disposée de manière à offrir tous les agréments d'une belle résidence. S'adresser à G. M LUCAS, 30, rue Bienville. 11 sept

BUREAU A LOUER—Faisant face à la rue, No 18, au premier, situé rue Gravier. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à McDOWELL, MILLS & Co. 1 aout

A LOUER—Le magasin, rue Tchoupitoulas, No 53, s'adresser à JUAN Y DE EGANA, 47 rue Bienville. 30 sep

A LOUER—La maison à trois étages, située à l'encoignure des rues St-Louis et Dauphine. Elle pourra être livrée le 15 de juin. S'adresser à M. FATZO, à l'encoignure St-Louis et Passage de la Bourse ou 153, Vieille Levée. 26 mai

Victor,
RUE ST-CHARLES No 16,
A L'HONNEUR d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il continuera pour son propre compte le même genre d'affaire auxquelles, comme associé de MM Léon Le Bondidier & Co, il a pris part jusqu'à ce jour.
Il profite de cette circonstance pour remercier les habitués de sa maison du libéral patronage dont ils l'ont favorisé et pour les prier de vouloir bien lui en accorder la continuation. Ses efforts tendront toujours à le lui mériter.
Il vient de recevoir par les navires Béatrice, Charlemagne et Brunswick ses MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ETE, se composant en partie de gants soie, gants fil d'écosse, de couleur, cravates légères pour l'été, chaussettes de toutes qualités, chemises toile, do toile et coton, porte-monnaies, porte-cigares, cannes, poignards. Ces articles venant se joindre à un stock déjà considérable qu'il avait en mains, rendent son assortiment aussi complet qu'on puisse le désirer en articles de toilette pour hommes.
Il déballe aussi en ce moment quelques jolies voitures d'enfant qu'il offre à des prix très raisonnables.
Des ouvriers adroits et attentifs seront toujours à la tête de son salon de coiffure où, pour le lavage de la tête il emploie un liquide dont l'effet est admirable et dont le secret est sa propriété. 22mars

McBEAN, WILLARD & Co.
TIENNENT constamment en main, à leurs ENTREPOTS, No 332, rue Tchoupitoulas, No 77 rue de la Douane, et No 350, rue Royale.
DU CHARBON
DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL,
A vendre aux prix les plus bas du comptant. 5sept—a

CHAUX DE THOMASTON—700 barils chaux de Thomaston, à vendre par THOMAS BLOIS, 91, rue des Magasins. 8 sept

CIMENT—300 barils ciment romain de Rosendale, en débarquement et à vendre par THOMAS BLOIS, 91, rue des Magasins. 8 sept

CHAUX DE STE-GENEVIEVE—300 barils chaux de Ste Geneviève, à vendre par THOMAS BLOIS, 91, rue des Magasins. 8 sept

BRIQUES A L'EPREUVE DU FEU—40,000 briques à l'épreuve du feu, d'Angleterre, de Pittsburg et de Pensacole, à vendre par lots, au choix des acquéreurs par THOMAS BLOIS, 91, rue des Magasins. 8 sept

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du navire Hansa, arrivé de Bordeaux le 16 septembre,
150 grandes boîtes petits pois au naturel, de la nouvelle récolte, 1er choix,
400 do do demi boîtes,
750 demi boîtes truffes du Périgord, 1re qualité,
12 barriques vin vieux pour famille,
JEAN FISSE, Enc. St-Pierre et Royale. 12 sept

AUX AGENTS DE STEAMBOATS—Le soussigné a en magasin des soufflets de seconde main, en très bon ordre, et à vendre à des prix modérés. S'adresser à JOSEPH MITCHEL, 36, Poydras. 15juin

CAFE—100 sacs prime Havane.
CIGARES—Cabanas, Judio Errante, Magallanes, Dolores.
CHAMPAGNE—Quelques paniers de 1re et 2me qualité, en magasin, et à vendre par JOSEPH MITCHEL, 36, Poydras. 17sept

Vin rouge et blanc.
EN débarquement de la barque Lyman, venant de Bordeaux:
80 barriques vin rouge St-Julien, Médoc;
20 do vin blanc Haut Sauterne;
120 barils do do, à vendre par X LAMBERT, 64 rue des Magasins. 13 sep—15

GENIEVRE de Hollande—20 pipes genièvre de la marque de l'Aigle impérial, sous la clef de la Douane, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane. 7 aout—1m

1500 Demi boîtes sardines à l'huile,
300 quarts do do do;
500 boîtes do do do;
100 demi boîtes cèpes à l'huile;
100 caisses absinthe;
3 pipes jus de cerises;
30 barriques ocre jaune, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane. 7 aout—1m

CHAMPAGNE—25 paniers marques Nectar,
25 do do Fleur de Sillery;
25 do do Crème de Bouzy,
En bouteilles et demi bouteilles, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane. 7aout—1m

VINS—En débarquement de la barque Hansa, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge St-Christophe;
52 caisses de 12 bouteilles chacune vin rouge Chateau Latour;
202 caisses de 12 bouteilles chacune, vin rouge St-Estèphe, à vendre par X LAMBERT, 64 rue Magasins. 14 sep—2s

EN débarquement du navire Comte de Mayrisk, de Bordeaux:
90 barriques vin rouge St Christoly Médoc; à vendre par X LAMBERT, 62, Magasins. 21sept

DUNBAR & BUCHANAN,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
ET EPICIERS EN GROS
99, rue Gravier, Nouvelle Orléans.

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
160 barriques vin rouge bon ordinaire;
48 barils vin blanc Haut Sauterne;
100 caisses vin blanc do;
100 do caisses cerises à l'eau de vie; à vendre par G M LUCAS, 30, rue Bienville. 18 sept

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille:
150 barriques vin rouge Bergasse;
100 paniers huile de James Plagniol de 12 bouteilles;
100 paniers huile do de 12 demi bouteilles, à vendre par G M LUCAS, 33, rue Bienville. 18 sept

BARRIQUES—Un jeu complet de barriques à liqueurs, peintes, à demeure, 16 grandes et 50 petites, avec robinets, etc, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3, Front Levée entre Canal et Crossman. 1 oct

TABAC A CHIQUER—100 caques contenant des morceaux de 1, 5 et 8 livres, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15 St-Louis. 12 aout

CITRON & RAISIN de Corinthe—75 colis frais, à vendre par CONVERSE & Co, 97, rue Tchoupitoulas. 4oct

GINGEMBRE de Canton—100 boîtes et ½ do, à vendre par CONVERSE & Co, 97, rue Tchoupitoulas. 4oct

AMANDES DE COCO du Brésil—25 caisses en bon état, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas. 4oct

SAUCE DE WORCESTERSHIRE—En pintes et ½ do, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas. 5oct

CAFE DE JAVA—40 poches, très vieux, à vendre par CONVERSE & Co, 97, rue Tchoupitoulas. 4 ct

RHUM de la Baie St Thomas pur, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas. 4oct

SAVON—600 caisses de différentes qualités, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas. 4oct

PLOMB de chasse—1,500 sacs plomb et chevrotines, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas. 4oct

PLOMB en barre—30 barillets, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas. 4oct

PETARDS—175 caisses, à vendre par CONVERSE & Co, 97, rue Tchoupitoulas. 4oct

SUCRE raffiné—16 barils et caisses, en pain, écrasé et en poudre, à vendre par CONVERSE & Co., 97, Tchoupitoulas. 4oct

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
80 barriques vin marque Montferrand, à vendre par F ROUMIEU, rue St Louis entre Chartres et Levée. 18 sep

CIGARETTES des marques Espanola, Sol, Sevillana et Minerva, à vendre par E. VALLE, 37, Commune. 9oct

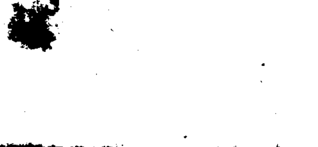

SANGSUES—SANGSUES.
L. Frossé,
RUE ST-PIERRE, No 121,
SUCCESSEUR DE M. RUSCON.
28000 SANGSUES HONGROISES [illegible] récemment arrivées [illegible] en gros et en détail au grand dépôt [illegible] 1 mar—1an

MANDEVILLE MARIGNY est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain.

Pour Juge de Paix.
Veuillez annoncer le juge ALEXANDRE DESBAS[?], présent titulaire, comme candidat pour Juge de la 4me Justice de Paix. Vous obligerez PLUSIEURS AMIS.

JOHN S. MAMON[?],
Député-Greffier de la Cinquième Cour de district
Candidat pour 4me JUGE DE PAIX. VOTANS.

Pour Coroner.
Veuillez annoncer ROBERT SPEDDEN, le présent titulaire, comme candidat pour une réélection. Vous obligerez LE PEUPLE.

PAUL PECQUET,
Le titulaire actuel, est candidat pour une réélection à la place de Troisième Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans.—L'élection aura lieu le 3 novembre 1851. 3 oct

Wm. F. WAGNER est candidat pour la place de Troisième Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans. Election 3 Novembre.

Nous sommes autorisés à annoncer JOHN P. WALDEN comme candidat à la place de CONSTABLE de la Troisième justice de Paix.

Aux votants des 1er et 2nd districts de la 1ère Municipalité.
Je suis candidat pour une réélection à la place de CONSTABLE de la 3me justice de paix. Election, le 3 novembre 1851.
E. N. STRINGER.

JOS. U. CHEVALIER,
Candidat pour Constable de la Troisième Justice de Paix.
Première Municipalité.

ALFRED RAYNE[?],
CANDIDAT COMME CONSTABLE
De la Troisième Justice de Paix.
L'élection le 3 novembre 1851.

HENRY C. FOSTER,
CANDIDAT POUR LA PLACE DE *CONSTABLE*
De la Troisième Justice de Paix.

FRANCIS MOUNEY,
Le titulaire actuel, est candidat pour la place de CONSTABLE de la 4ème justice de paix de la paroisse d'Orléans.
L'élection le 3 novembre 1851.

P. A. CHAMBONNET,
CANDIDAT COMME CONSTABLE
De la Quatrième Justice de Paix.
Première Municipalité,
Election—le 3 novembre 1851.

G. MEYNIER,
CANDIDAT POUR CONSTABLE,
De la Quatrième Justice de Paix.
Le 1er lundi de novembre 1851. 26 juin

MIGUEL HERNANDEZ
EST CANDIDAT
POUR UNE REELECTION A LA PLACE DE
CONSTABLE
DE LA CINQUIEME JUSTICE DE PAIX.
L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

POUR ASSESSEUR:
FRANCIS TURNER, assesseur actuel du 3me district représentatif, se présente respectueusement devant les citoyens de la Nouvelle-Orléans, comme candidat pour la place d'assesseur. Election le 3 novembre.

J. A. BELLANGER,
CANDIDAT POUR ASSESSEUR,
Pour toute la Nlle Orléans—Election le 3 novembre 1851.

J. M. GRASS,
Ex-collecteur, est candidat pour ASSESSEUR.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. E. TREME comme candidat à la place d'assesseur pour la Nouvelle Orléans, à l'élection du 3 novembre. 6 juil

ARMAND PELLERIN.
Veuillez annoncer M. ARMAND PELLERIN, comme candidat à la place d'assesseur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre 1851. 26 ja

LUCIEN DUBUC
Est candidat pour la place d'assesseur de la Ville de la Nouvelle Orléans. Election, 3 novembre 1851.

Nous sommes autorisés à annoncer J. B. JRONIS[?] comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la Première Municipalité. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

Nous sommes autorisés à annoncer M HENRY PEYCHAUD, comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la 1ère municipalité. L'élection aura lieu le lundi 3 novembre 1851.

N. VIOSCA
Candidat à la place de Collecteur des taxes de l'Etat pour la Première Municipalité.
ELECTION, LUNDI 3 NOVEMBRE 1851.

A. W. SCATES.
Le présent collecteur du Troisième District Représentatif est candidat pour collecteur d'Etat de la Seconde Municipalité.

MARCELIN ESNARD,
Est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour la Municipalité No Un. Election 3 novembre 1851. 16 juin

POUR ASSESSEUR.
GX. PLESSY, assesseur actuel du 7e District, ayant exercé sa charge pendant nombre d'années à la satisfaction de toutes les parties intéressées, a l'honneur d'annoncer comme candidat à la prochaine élection, il compte sur le support de tous ceux qui sentent qu'il est de leurs intérêts d'accorder plutôt leur suffrage à un candidat déjà éprouvé qu'à celui qu'on [illegible] faire ses preuves. 9oct

AVIS—Le soussigné, assesseur pour le 6me district représentatif, informe ses amis et les votans de la ville qu'il est candidat pour la place d'assesseur de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre 1851.
VICTOR DEJOUX.

BOTTES, Souliers et Brodequins en gros—En débarquement et en magasin, un grand assortiment de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, &c. Les habitans trouveront au plus bas prix des brodequins de Russet, ainsi que des chapeaux de paille et de laine. FROST & Co, 10, rue des Magasins. 14juil

CHAPEAUX, Casquettes, &c—100 caisses de chapeaux, consistant en une grande variété, en soie, feutre, casimir mexicain, laine, chapeaux de paille, Livourne, &c, à vendre par FROST & Co, 10, rue des Magasins. 14 juil

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseille:
100 caisses olives verdales,
90 do do amellaux,
25 do câpres,
30 do cornichons;
30 do anchois;
25 do de à l'huile,
20 do olives farcies,
150 paniers huile James Plagniol,
60 do do ½ bouteilles, à vendre par FERROS FRERES, 247 & 249, Royale, enc Dumaine. 30sept

SUCRE—1,500 caisses sucre Havane, brun jaune et blanc, en magasin et à vendre par S DE VISSER & Co, 96, Vieille Levée. 30sep

SUCRE raffiné de Cuba—En pain, écrasé et en poudre, en magasin et à vendre par S DE VISSER & CO, 96, Vieille Levée. 30sept

TABAC DE VUELTA ET DE CUBE—Pour capes et tripes, en magasin et à vendre par S DE VISSER & Co, 96, Vieille Levée. 30sept

C. GODIN,
LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER,
RUE DE CHARTRES, 133,
A L'HONNEUR de prévenir MM les médecins qu'il a [illegible] à placer quelques abonnements au journal Médico-Chirurgical.
2 vols et planches, une année $1 50.
Abonnement de lecture, par mois $1.
Atelier de reliures en tous genres. 15 sept

COGNAC PELLEVOISIN—25 ¾, 15 4/4, 100 pipes 4me preuve pale et foncé, 10 ¼, 15 4/4 pipes 1re preuve pale de 1837, 10 ¾ 30 6/4, 60 ½ pipes 3me preuve pale de 1825, d'importation directe de La Rochelle et sous les clefs de la Douane, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane. 7 aout—1m

VEAUX CIRES—2 caisses de 15 douzaines chaque, en magasin et à vendre par A CARRIERE, 25, Vieille Levée. 29sept

COGNAC—Récemment reçu par le navire Lyman, de Bordeaux:
25 quarts de pipe cognac de La Rochelle, 4me preuve, à vendre par Foo DE FUENTES & CO, 22, Vieille Levée. 29sept

BOUTEILLES—25 paniers bouteilles à Madère, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100 rue Tchoupitoulas. 19 sept

PIPES—200 caisses de pipes en terre, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100 rue Tchoupitoulas. 29 sept

BŒUF—12 barils bœuf mess et prime, à l'inspection, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100 rue Tchoupitoulas. 29 sept

PORC—25 barils porc mess et prime, à l'inspection et à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100 rue Tchoupitoulas. 29sept

FARINE SUPER—230 barils farine, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100 rue Tchoupitoulas. 29sept

Marchandises d'Automne.
LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de Boston, New-York et Philadelphie, les marchandises suivantes, savoir:
Coton écru ¾, 7/8, 4/4 et 6/4.
Do blanc, 7/8, 4/4 et 12/4,
Do Lowell 7/8 et 4/4,
Do do croisé 7/8,
Do blanc croisé ¾,
Molleton blanc et écru,
Coutil coton pour matelas,
Do fil do do,
Indienne Merimack blanc et couleur,
Do Cocheco et Philip Allen,
Bonteint à petits carreaux,
Cotonnade Log Cabin et Camlet jeane,
Do nouveau genre,
Tartan bleu et rouge,
Casimir fantaisie et à carreaux,
Do noir,
Flanelles blanches ¾, 7/8 et 4/4,
Do rouges,
Do bleue, jaune, verte, unie et croisée,
Kerseys, linseys, etc.,
Qu'ils vendront à très bas prix.
H. DE GOER & RIFFLARD, 21, rue Magasine. 17 sept

EN débarquement du navire Westminster, de New York:
25 caisses cornichons en ½ gallons ¼ et pintes;
30 do Catsup de Tomate;
20 do sauce do do;
24 do do poivre;
1 do do do Scollop;
à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 ½ rue Poydras. 9oct

VINS—80 barriques vin Bergasse;
100 paniers huile vraie;
50 barriques vin rouge pour familles;
25 barils vin blanc bon crû;
8 ¼ Cognac vrai calmont;
30 barils Porto-wine;
30 caisses vin rouge vrai Chateau Léoville 1815
100 do do ordinaire;
60 milliers bouchons demi fins;
5 ⅛ bon Madère;
12 estagnons eau d'oranger triple;
12 do eau de rose do;
A vendre par I. MAJESTE', 29, Vieille Levée. 1aout—a

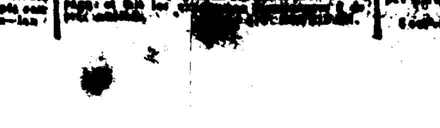

Sangsues! Sangsues! 5000 SANGSUES [illegible]

[illegible]
50 barils vin de Porto [illegible]
56 do do Sherry [illegible]
1 pipe genièvre de Hollande;
120000 cigares de la Havane, Regalias, Prensados, Millares, &c.;
150000 do Allemands do do;
Et un assortiment d'autres articles.
Conditions à la vente. 13oct

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.
MARDI, 14 octobre, il sera vendu à dix heures, à son magasin d'encan, No 6, rue du Canal, 3 balles lowells croisé, 2 balles coton écru très large, 2 caisses jeans (croisés), 2 caisses denims très épais, 1 caisse coutil et diverses autres marchandises.
Conditions—Comptant. 13oct

Vente par catalogue de Marchandises Sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.
MARDI 14 octobre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 6, rue du Canal, 125 colis et lots de marchandises de saison, consistant en mousseline de laine écru et à dessin, alpacca noir, en couleur et à dessin, mérinos en couleur, indienne anglaise et américaine à meuble et fantaisie, soieries noires et couleurs unies et fantaisie, mouchoirs batiste brodés, dentelles noires, bas pour dames coton et filoselle, bas et demi-bas pour enfants, mouchoirs soie, chemises coton et laine, chaussettes laine, flanelles, couvertures, coton blanc et écru, gingham, coutil, cotonnade, coton croisé blanc et écru, denim, ouvré, &c, &c.
Conditions libérales, à la vente.
Les acheteurs pourront examiner les marchandises et obtenir les catalogues de bonne heure le jour de la vente. 13oct

Grande vente de Terrains pour construction de magasins. Première vente annuelle des terrains de la batture de la seconde municipalité, Nouvelle-Orléans.
PAR J. A. BEARD & J. L. CARMAN, *encanteurs.*
[Conformément à une résolution passée par le Comité des Finances de la Seconde Municipalité, le 26 juin 1851.]
IL sera vendu à l'encan, le mercredi 14 janvier 1852, et les jours suivans, à midi, à la salle d'encan de l'Arcade, rue des Magasins, Nouvelle Orléans:
Par, et en vertu d'un décret de la Législature, approuvé le 21 mars 1851, intitulé, "Acte concernant une portion de la batture, faisant face à la municipalité No 2, Nouvelle Orléans, et conformément à un acte spécial de compromis fait entre la municipalité No 2, et les propriétaires du fonds représentants, de ladite batture, plus amplement spécifié [illegible] plan de J A [illegible], se référant audit acte spécial de compromis, fait et signé devant H B Cénas Esq Not pub, daté du 30 juin 1851,
1—Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Front Levee, Fulton, Commune et Canal, chaque lot ayant trois façades.
2—Neuf lots de terre dans le carré borné par les rues Front Levée, Fulton, Commune et Gravier, numérotés de 1 à 9 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Front Levée, Fulton et Commune.
Les Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7 font face aux rues Fulton et Front Levée. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Fulton, Front Levee et Gravier.
3—Seize lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Poydras et Gravier, numérotés de 1 à 16 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nouvelle Levée et Gravier. Le No 16 forme l'encoignure des rues Poydras, Nouvelle Levée et Fulton. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 font face aux rues Nouvelle Levée et Fulton.
4—Seize lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Poydras et Lafayette, numérotés de 1 à 16 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nouvelle Levée et Poydras. Le No 16 forme l'encoignure des rues Lafayette, Fulton et Nouvelle Levee. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.
5—Quinze lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Lafayette et Girod, numérotés de 1 à 15 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Lafayette, Fulton et Nouvelle Levee. Le lot No 15 forme l'encoignure des rues Girod, Fulton, Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levee.
6—Dix lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Girod et Notre Dame, numérotés de 1 à 10 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Girod, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Notre Dame, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.
7—Neuf lots de terre dans le carré borné par les rues Notre Dame, Julie, Fulton et Nouvelle Levée, numérotés de 1 à 9 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Notre Dame, Fulton et Nlle Levée. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Julie, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.
8—Vingt trois lots de terre dans le carré borné par les rues Julie, St Joseph, Nouvelle Levée et Fulton, numérotés de 1 à 23 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Julie, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 23 forme l'encoignure des rues St Joseph, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.
9—Cinq lots de terre dans le carré borné par les rues St-Joseph, Market, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues St-Joseph, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Market, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots No 2, 3 et 4 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.
10—Cinq lots de terre, dans le carré borné par les rues Market, Diard, Fulton et Nlle-Levée, numérotés de 1 à 5 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nlle-Levée et Market. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Diard, Fulton et Nlle-Levée. Les Nos 2, 3 et 4 font face aux rues Fulton et Nlle Levée.
11—L'îlet, borné par les rues Diard, Fulton, Nlle Levée, et une rue qui n'est pas nommée, ayant quatre façades.
Les propriétés ci-dessus décrites sont supérieures par leur situation à n'importe quelle propriété semblable dans les Etats Unis. Tous ces lots ont deux façades sur de larges rues, et sont parfaitement situés pour le grand commerce de l'Ouest et pour des magasins de dépôt.
Les plans lithographiés seront prêts le — aout, et pourront être envoyés avec des notes à ceux qui en demanderont.
Les lots faisant face aux propriétés qui étaient représentées par les parties au compromis de 1820, et qui n'avaient pas signé l'acte de compromis, en vertu duquel cette vente est faite, avant le jour de la dite vente, ne seront pas vendus.
Conditions—Un cinquième comptant, la balance en billets égaux (en coupons) à un, deux, trois, quatre, [illegible] ans de crédit, avec [illegible] intérêt par an, jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, garantie par hypothèque sur les propriétés. 10 jt—td

MARCHANDISES
Nouvelles.
Reçues par les steamships *Union* et *Winfield Scott* et par le navire Atlantic.

125 DOUZAINES CHEMISES devant de toile, plus nouveaux;
30 douzaines chemises françaises en fil—bon marché,
35 douzaines chemises couleur, bon teint, extra,
300 do chemises de peau, qualités assorties en cachemire, mérinos, gossamer, [illegible], flanelle extra, soie écrue, coton croisé, saxony, laine, &c, &c;
50 do caleçons mérinos extra, à taille,
45 do caleçons fil écru croisé, à taille,
100 do caleçons assortis, en flanelle mérinos, coton écru et cachemire, &c,
60 do chaussettes extra, couleur et coton écru;
20 do chaussettes laine, qualité supérieure,
40 do mouchoirs batiste à bordure, genre nouveau;
60 do cravates noires et couleur, nouvelles;
25 pièces foulards extra;
3 à 5 malles américaines de 3 pieds, à bon marché.
POUR ENFANS:
180 douzaines mouchoirs batiste;
50 do foulards dessins nouveaux;
60 do bretelles élastiques;
60 do cravates de Canton et Neckties;
20 do chemises françaises, dessins nouveaux;
30 do chemises couleur petits dessins;
60 do chemises devant de toile, grands plis, &c, &c.
9 malles casquettes françaises, velours et drap;
20 douzaines chemises de peau cachemire,
30 do caleçons coton écru extra, &c. &c.
A vendre par LAGAY & LACANU, 36, rue de Chartres. 9oct

TH. MOREAU,
Rue Royale, encoignure Toulouse, et rue St-Charles, No 36.
Parfumeries fines et articles de Paris.
REÇU par le navire Carrack, du Havre, un assortiment se composant de 80 douzaines de chemises toile fine, du premier chemisier de Paris; chemises devant toile, chemises coton, chemises toile mécanique, chemises Monte Christo couleur, chemises couleurs, d'enfants de 8 à 14 ans;
150 douzaines chaussettes blanches et écrues depuis $1 la douzaine;
25 douzaines gilets et camisoles coton blanc et écru pour l'été;
Pantalons toile fine assortie de tailles,
Gants fil d'Ecosse, satin, peau (coupe Jouvin) pour hommes et pour dames;
Grand choix d'éventails riches et ordinaires;
Forte partie de rubans unis et façonnés, nouveaux du cours;
Un assortiment de bonnets taffetas gommé pour bains;
Voiles noirs et couleurs pour bracelets;
Assortiment de mercerie, [illegible], tabletterie et [illegible] fine; articles de Paris.
Nota—Th Moreau prévient les dames qu'il a toujours en magasin un assortiment complet de cheveux, bandeaux, nattes, frisettes, &c, &c. Une spécialité de parfumerie fine;
Eau de Cologne double à $1 le gallon;
[illegible] pour eau de seltz et soda à 25 l'appareil. 25 juin

F. T. BOURNOS,
ET
C. C. LYON,
Chirurgiens Dentistes,
No. 185, Rue Bienville,
3oct—3m Entre Rempart et Bourgogne.

Dr. P. BLANCHARD
Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, Rue Royale, No 104, au premier, entre les rues Conti et St-Louis vis-à-vis Banque de l'Etat de la Louisiane. 28 ju

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des marques Cabanas, Figaro, Cabargas, Partagas, Ugues, Conill, Larranaga et autres, toujours en magasin et à vendre par Pco PUIG Y PUIG, 23, Commune. 29 sep

B. L. BERNARD,
DEPOT DE CHARBON,
Encoignure Levée et Canal.
Les ordres laissés au dépôt ou au numéro 92, Passage de la Bourse, seront promptement remplis.

CHARBON.
LE dépôt de charbon Louisiana, rue St-Louis, 161, entre Bourgogne et Dauphine, a constamment en main, un assortiment de [illegible]
W A [illegible]

TABAC en feuilles—300 balles [illegible] à vendre par PCO PUIG Y PUIG. [illegible]

[illegible]

[illegible]
20 quarts vin de Sherry "supérieur et vieux";
[illegible]
470 do thé Powchong, Impérial et Gunpowder
—AUSSI—
Genièvre de Hollande, vin blanc, vin rouge en caisse, whiskey, cognac, rhum de la Jamaïque [illegible]
Conditions à la vente. 10oct

Vente sans réserve de magnifiques Pianos carrés.
PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.
MARDI, 14 courant, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, à notre bureau, à l'Arcade Banks:
Un beau piano de Chickering,
Un do do en bois de rose, de Nunns Wolf,
Un do do "Gilbert & Sons grand,
Un do de [illegible] Ochaty, grand.
Tous ces instruments sont dignes d'attirer l'attention des musiciens, professeurs &c et peuvent être examinés au bureau avant la vente. 6 oct

Vente sans réserve de 400 caisses de TABAC
PAR MORPHY & NEVIUS.
LUNDI 20 courant, à 11 heures A. M. il sera vendu pour clore une consignation au No 29, rue Gravier:
400 caisses et baril par 5 et 8 liv. Tabac de la Virginie, consistant principalement en marques de choix.
Conditions—Au-dessous de $300 comptant—au-dessus de $300 soixante jours—au-dessus de $500 quatre-vingt-dix jours, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 10oct

DEPOT D'EAUX DE COLOGNE,
supérieures à toutes celles connues sur la place.
P. LEVERRIER,
76, RUE DE CHARTRES, ENTRE BIENVILLE ET CONTI.
OFFRE à vendre au dessous des prix de Paris, de l'Eau de Cologne, qualité très supérieure, aujourd'hui parfaitement appréciée et estimée du plus grand nombre de consommateurs, en bouteille chopine, ainsi qu'en litre, ½ litre, ¼ litre, ⅛ litre et 1/16 litre.
Très bonne qualité de 28 degrés à $1 50 le gallon
Superfine qualité de 30 do à 2 50 do
Extra superfine de 30 do à 3 00 do
Nos diverses qualités ne contenant absolument que des essences pures et en premier choix, les personnes qui voudraient en boire avec un mélange d'eau naturelle, ou s'en servir comme médicament peuvent le faire avec la plus grande confiance. Telle est la supériorité de notre Eau de Cologne qu'il arrive très souvent que notre troisième qualité se trouve beaucoup plus forte en esprit comme en arome que celle qui se vend ailleurs pour première qualité. 19 juin

EN débarquement du navire Emperor, venant du Havre:
40 caisses contenant 4,800 demi boîtes, sardines;
2 do do 400 quarts do do,
2 do do 100 demi do petits pois.
De la maison de Louis Lévesque, à Nantes, à vendre par LUG ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis. 3 oct

MADERE—London particular très vieux,
Arrac de Batavia do do;
Whiskey d'Irlande do do;
Eau de vie de pêche do do;
Rum de la Jamaïque do do;
A vendre par NADAUD DU TREIL, rue St-Louis. 27 sept

VINS DU RHIN en caisses,
Do Johannesberg (1836);
Do Marcobrunner (1834);
Do Hochheimer (1842);
Do Scharlachberg (1846);
A vendre par NADAUD DU TREIL, rue St-Louis. 27 sept

N. BRADNER SMITH,
Merchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,
A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des serments, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE & TEXAS. 29avril—1an

ABSYNTHE SUISSE ET KIRSCH — 25 caisses absynthe suisse et 10 caisses kirsch de la marque Yersin & Lecoultre, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 22, rue St-Louis. 20 aout

SERRURES FRANCAISES—En magasin et à vendre par le soussigné, 37 caisses serrures françaises numéros bien assortis. LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St-Louis. 26 aout

EAU DE VIE DE COGNAC—15 quarts eau de vie de la marque E. E. Martin & Co, années 1848, 1844 et 1849, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 22 rue St-Louis. 20 aout

EN magasin, et à vendre par les soussignés—
100 barriques de vin rouge bon ordinaire 1849;
50 ¼ do do do de do;
40 do do do de [illegible], vieux;
10 do do do de Leoville;
10 do do de Margaux supérieur;
200 paniers de Champagne en ½ et ¼ bouteilles de la marque Crème de Bouzy, Perrier Brand, [illegible];
25 ¼ pipes cognac, Castillon et Gorce.
15 paniers Anisette extra-fine;
25 caisses de Marasquin, 30 do guignolet,
10 do de Noisette, 25 do Curaçao;
10 do de liqueurs assorties;
30 do de vin de Malaga;
300 ½ boîtes Champignons, 300 ½ do truffes
400 ½ do petits pois, 25 boîtes asperges;
300 do en ¼ ½ boîtes ¼ de pâtés truffés;
100 douzaines cornichons anglais assortis;
25 do pâté d'Anchois, 30 do sauce anglaise;
10 do de moutarde anglaise;
300 caisses d'olives, câpres, cornichons, &c,
20 do de thon, anchois à l'huile, olives farcies;
Et un grand assortiment de groceries choisies.
DUNTZE & IAEN, 21—23, Royale, enc. Conti. 22sept—3sem

EN magasin et à vendre par le soussigné—50 caisses absinthe suisse directe importation marque de Y & L et E Pernod.
20 do kirsch do do;
150 paniers guignolet;
25 caisses eau verte;
25 do eau de Dantzick,
25 do crème de thé,
100 do bitter et peppermint;
250 do liqueurs assorties fines;
350 do do do do surfines;
300 do do do do superfines;
150 do do do do extra fines;
250 do curaçao patrie et grands modèles;
200 do marasquins do do do;
250 do absinthe de diverses marques;
150 do kirsch do do;
50 do fruits à l'eau de vie;
50 do vin ordinaire;
500 paniers anisette fine;
275 do do surfine;
250 do do superfine;
100 do do extra fine;
40 barils whiskey Bourbon et Monongahela;
70 barriques vin rouge, pour famille;
25 barriques vin rouge ordinaire, anisette, bitter, peppermint, curaçao, marasquin, etc, etc, pouvant être vendus par barils.
F ROUMIEU, rue St. Louis, entre Chartres et Levée. 16 sep

SAVON—800 caisses des marques de Boston et Cincinnati, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 12 aout

VIN DE ROUSSILLON—50 barriques, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 12 aout

SARDINES A L'HUILE—800 quarts de boîtes de la marque Guillouix, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 12 aout

GRAISSE—300 barils et 200 barillets graisse, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 12 aout

CHANDELLES DE L'ETOILE—600 caisses, de 4, 5 et 6 à la liv, différentes marques, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 12 aout

HUILE D'OLIVE—300 caisses sous les clés de la douane et ayant droit au drawback; 900 do, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 12 aout

FRUITS A L'EAU DE VIE—80 caisses prunes et abricots, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 12 aout

COUVERTURES EN LAINE — 40 balles blanches et bleues, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 3 sep

VEAUX CIRES—2 caisses de 40 douzaines chaque, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 30 sept

ARGENTURES—Services complets, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres. 30 sep

CHAPEAUX de paille pour hommes et femmes, 5 caisses à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres. 30 sep

EAU DE VIE—En pipes, demi pipes, quarts et huitièmes, marques [illegible] et autres, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres. 30 sep

VINS—300 barriques vin rouge de Bordeaux, 40 demi-barriques blanc,
50 caisses Bourgogne, Chambertin, Volnay, Nuits &c. &c.
50 paniers champagne, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres. 30 sep

SOIERIES—1 caisse Gros du Rhin, Satin, serge et cravattes noires, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 30 sept

OMBRELLES, parapluies, soie à coudre—1 caisse, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 30 sept

CORSETS SANS COUTURES—1 caisse assorties de numéros, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres. 30 sep

MOUSSELINES—3 caisses unies et à carreaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres. 30 sept

IODURE DE POTTASSIUM—1 caisse, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 30 sept

VIN MADERE—En quarts et demi pipes, marques Blackburn, London Particular et Alberto, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 30 sept

BRETELLES en Gomme Elastique—3 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres. 30 sept

BRODERIES—Entre-deux, cols et pèlerines, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 30 sept

AUX RAFFINEURS.
A LOUER à partir du 1er octobre prochain, la raffinerie de la Louisiane, située à environ deux milles au-dessous de la rue du Canal. Cette belle propriété est en parfait état, et a un grand assortiment de matériel, [illegible] et de tous les accessoires nécessaires à l'exploitation d'une raffinerie [illegible].
Pour les conditions, qui sont libérales, s'adresser à JUAN Y DE EGANA, 47 rue Bienville. 30 sep

AU MAGASIN VERT,
Encoignure Chartres et Conti.
Les soussignés offrent, aux prix les plus modérés, le nouvel assortiment d'articles de fantaisie et d'utilité, qu'ils ont reçus par les derniers arrivages du Havre et de New-York. [illegible]

[illegible]

PAR J. B. BLACHE & CO.
LUNDI 13 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,
80 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes.
60 caisses chapeaux Moleskin, Union et Mexicaine
A 11 heures (au premier).
200 douzaines chemises blanches et couleur.
Et 300 lots de linge fait comme suit: [illegible]
Conditions à la vente. 11 oct

PAR R. B. SYKES.
Sucre de la Havane blanc et brun.
LUNDI 13 courant, à 4½ heures, il sera vendu au magasin de dépôt de Butterton, rue Lafayette, près de l'encoignure Magasins, pour le compte de ceux que cela concerne:
60 caisses sucre de la Havane, blanc et jaune, légèrement endommagé à bord du brick Telegraph, venant de la Havane à ce port.
Conditions—Comptant. 13oct

Succession de J. B. Morales.
Contenu d'une pharmacie.
PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau rue Toulouse, No 54.
IL sera vendu à l'encan le lundi, 13 courant, à dix heures du matin, à l'encoignure des rues Villeré et St-Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 4 octobre 1851, pour le compte de la dite succession.
Le contenu d'une pharmacie, étagères, etc.
Conditions, comptant. 7 oct—7.10 13

PAR R. B. SYKES, Encanteur.
Bottes, Brodequins et Souliers.
LUNDI, 13 courant, à dix heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, 51 rue des Magasins, 100 caisses bottes, souliers, brodequins, souliers pour femmes et enfants, consistant en bottes en veau ciré, veau et kip, brodequins du Russet, bottes pour pêcheurs et chasseurs, souliers pour femmes. 10 oct

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bêtes à cornes, Chevaux, &c.
IL sera vendu lundi, 13 octobre 1851, à 4 heures de l'après midi, sur l'habitation du Juge J. Bermudez, à Gentilly,—
Une grande quantité d'animaux tels que chevaux, vaches, veaux, jeunes bœufs, juments, &c.
Aussi—Un taureau de race de Durham.
Conditions—comptant, payable à la vente. 4 oct

SAVON ITALIEN & MEDICINAL DE GOURAUD.
LA langue est impuissante à rendre la dixième partie des propriétés merveilleuses de ce savon. L'approbation publique a établi sa supériorité d'une manière irrévocable au dessus de toute contestation. Son efficacité est connue partout pour la guérison des taches de rousseur, du hâle, de la pâleur des boutons, dartres et ulcères, même les plus invétérés et les plus tenaces, des vers de l'épiderme et des autres maladies de la peau. Outre ces qualités, c'est aussi le meilleur savon à barbe que l'on puisse employer.
La POUDRE SUBTILE de Gouraud, pour faire tomber les poils, sur n'importe quelle partie du corps, se recommande également.
Le Restaurateur de la chevelure ou VEGETAL CAPILLA de Gouraud, est une admirable préparation qui prévient la chute des cheveux, en favorise la croissance et donne aux plus rudes le moelleux de la soie.
La Teinture Liquide de Gouraud change sur le champ les cheveux rouges ou gris en cheveux d'un noir lustré ou du plus beau châtain.
Le Rouge Liquide de Gouraud rend aux lèvres et aux joues pâles une admirable teinte vermeille, que le frottement même ne peut enlever.
Le Blanc de Lys, de Gouraud, est sans égal pour les teints âcres, rouges et trop hauts en couleur.
Les préparations du docteur Félix Gouraud ne se trouvent véritables que chez son unique agent G. PARGUE, Magasin de nouveautés, No 94, rue St Charles, sous la Verandah. 2 oct—3m

EN déchargement du navire Emperor, venant du Havre:
20 pièces tarlatane unie, couleurs assorties;
15 mantelets de soie, nouveauté;
3 do toile pour broder;
6 châles do do do;
4 douzaines cravates unies et façonnées;
4 do broches satin façonné;
2 do Schals do do;
25 toilettes dentelles noire;
10 pièces foulards 33, 30 et 40 pouces,
40 do de une robe, damas, gros de Naples, taffetas de haute nouveauté à vendre par H KOEL & GUIRAUD, 102 rue Royale. 9 oct

COGNAC—4 ¼, 9 ¼ Jean Louis 1811,
10 ¼, 3 ¼ Maglory 1826,
19 ¼ A de Mondon 1840,
8 ¼, 14 ¼ Alex de Mouliezan 1843,
[illegible] Jean Louis superior old cognac 1795,
[illegible] J J Durand 1844, [illegible] J J Durand 1845,
[illegible] J J Durand 1845, [illegible] J J Durand 1847,
[illegible] J J Durand 1849,
[illegible] J J Durand, [illegible] A L Bécrié,
[illegible] J Erard,
10 pipes genièvre "Anchor Brand,"
[illegible]
200 caisses vin Haut Sauterne 1847,
[illegible] do do B. Ecusson 1844,
[illegible] do do 1846,
[illegible] do do St Julien,
[illegible] do vin blanc Haut Sauterne 1846,
5 paniers champagne "Bacchus" au gr. bout,
34 do "Marque de fer" de [illegible],
[illegible] boîtes sardines "Casimir,"
600 do do "Delfes & Co."
700 do champignons de Delfes & Co,
20 caisses fruits à l'eau-de-vie de "Champion,"
[illegible] boîtes truffes de Delfes & Co, en débarquement du navire Emperor,
[illegible] Sous la clef de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS, 24, Vieille Levée. 9 oct

VIN rouge et blanc—100 barriques [illegible] Montferrand [illegible] St Julien Médoc, [illegible] vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
A vendre par PAUL JUGE FILS, 27, rue St-Louis. 9 oct

HUILE d'olive—500 paniers huile d'olive [illegible] en douane,
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis. 9 oct

BOUTEILLES—50 paniers bouteilles [illegible] 40 balles bouchons pour eaux minérales & vin.
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis. 9 oct

COGNAC—30 quarts et ½ pipes cognac [illegible] 100 caisses vermouth, [illegible] en douane,
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis. 9 oct

VIN de Marseille—30 barriques vins de Marseille à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, St-Louis. 9oct

MUSCAT—100 caisses muscat de Frontignan, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis. 9oct

EN débarquement du brick [illegible], de Bordeaux:
40 barriques vin rouge St-Estèphe, 20 barriques vin rouge Margaux Médoc, 25 barils vin blanc Haut-Sauterne, 10 barriques vin blanc Haut Sauterne, 300 caisses vin rouge Pauillac et St Estèphe, 60 caisses vin blanc, 100 caisses 12 bouteilles vides, 2 balles bouchons à champagne, 5 balles bouchons premiers; 7 balles bouchons réguliers, à vendre par B TALAMON, 182 et 186 rue Royale. 9 oct

FRUITS à l'eau de vie—25 caisses prunes à l'eau de vie de la nouvelle récolte, à vendre au débarquement du Comte Mayinsk, de Bordeaux, par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 9 oct

TRUFFES—En ¼ et ½ boîtes, à vendre par B TALAMON, 182 et 186 rue Royale. 9 oct

EAU DE VIE—Un assortiment complet, tel que [illegible] 4me preuve, Henry Sollon 1851 et 1846 1re preuve, M Daniel 1re preuve, J J Dupuy, 1re preuve, et J. Ducasting fine Champagne, en magasin et à vendre par [illegible] 182 et 186 rue Royale. 9 oct

A VENDRE—Un beau Terrain situé rue des Magasins ([illegible]) entre Julie et St Joseph, de 32 pieds de face sur 172 de profondeur. S'adresser à W F VREDENBURG & Co. 96, Vieille Levée. 8oct

TABAC en feuilles—40 balles tabac fin du Mexique, à vendre par BRUGUIERE BROTHERS, 9, rue Bienville. 7 oct

CIGARES DU MEXIQUE—600,000 cigares assortis, à vendre par BRUGUIERE BROTHERS, 9, rue Bienville. 7 oct

SARDINES à l'huile—De la marque bien connue B. Guilloux, 200 boîtes, [illegible] demi boîtes, 5000 ¼ de boîtes, en débarquement du navire Emperor, à vendre par BRUGUIERE BROTHERS, 9, Bienville. 7 oct

ACIER étiré en barres—Très convenables pour les marchés du Mexique en entrepôt et à vendre par BRUGUIERE BROTHERS, 9, Bienville. 7 oct

FIL en Pelotes d'Alexander—Un lot de ce fil en pelotes pour le marché mexicain, sous la clef de la douane, et à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 ½, Poydras. 7oct

CHAMPAGNE—Quelques 100 paniers de différentes marques, dans les magasins de la douane, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 ½, Poydras. 7oct

FER anglais en barre—Un lot de grandeurs assorties, en magasin et à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 ½, Poydras. 7oct

PAR le navire Marengo, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge,
27 barils vinaigre,
200 caisses vin blanc.
THOMAS PINET & CO, 72, rue Conti. 8oct

CUISINE EN FER DE WEST,
Améliorée et brevetée à New-York.

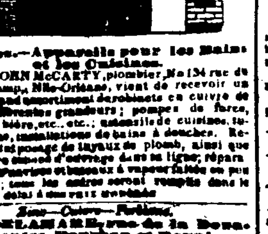

Pompes—Appareils pour les Bains et les Cuisines.
JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, à bière, etc., etc.; ustensiles de cuisines, tubes, installations de bains à douches. Répare et pose de tuyaux de plomb, ainsi que tout ouvrage dans sa ligne; [illegible]

[illegible]

MATCHES.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.
[illegible]
Vente sans réserve.
PAR N. VIGNIE.
MARDI 14 octobre 1851, à [illegible] heures A. M. il sera vendu à l'encoignure des rues [illegible] Passage de la Bourse,
Un magnifique AMEUBLEMENT de salon, [illegible] français, bibliothèque [illegible] marbre, toilettes françaises, [illegible] tables à jeu, [illegible] lavabos, berceuses, garde-manger, [illegible] tables à manger, tapis, pendules, ornements de cheminée, etc, etc.
Aussi UN PIANO.
Conditions, comptant. 13 oct

Beaux Meubles.
PAR N. VIGNIE, encanteur.
MERCREDI 15 octobre 1851, à dix heures A. M., il sera vendu, au No 260, rue Claiborne, entre les rues Ste Anne et Dumaine:
Un beau MOBILIER consistant en armoires et toilettes ([illegible]), lits, chaises en acajou, tables à manger, tables de [illegible], candelabres, argenterie, fayence, verrerie, porcelaine, ustensiles de cuisine, &c.
Aussi—Un lot de vin en caisse, première qualité. Conditions—Comptant. 13 oct

PAR R. B. SYKES.
Vente préremptoire—Tabac—Tabac.
JEUDI 16 courant, à 10½ heures, il sera vendu au No 55, rue des Magasins, sans réserve 375 caisses et baquets de tabac des manufactures de la Virginie, consistant en marques de choix [illegible] médium, 10 et 5/8 et 8.
Conditions à la vente. 13 oct

Vente par catalogue de Marchandises sèches.
PAR J. B. BLACHE & Co.
MERCREDI, 15 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,
10 caisses cotonnades bleues de Suffolk, [illegible] rubans taffetas Nos 1½, 2, 3, 4, 6, 9, 12.
Aussi:
120 colis et lots de marchandises comme suit: Alpaccas noir et couleur, mérinos noir, étoffes laine à carreaux, Hamilton ticks, drilles rouges, bleues et blanches, cotonnades bleues, denims, étoffes rayées, percale noire et couleur, cotonnades, [illegible], foulard Indiens, serviettes Huckaback, coton noir et à carreaux, cache-nez d'Ecosse, [illegible] coton écru 6/4 et 4/4 pouces, coton blanc de [illegible], Thorndike et Brooklyn, coton 6/4, brin blanc, mouchoirs coton imprimé, mouchoirs et cravates soie, &c, &c.
Conditions libérales à la vente. 13oct

Velours ouvrés
PAR J. B. BLACHE & Co.
MERCREDI, 15 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77—
14 pièces de velours avariés par l'eau de mer. 11oct

Superbe Table à vendre du Café.
PAR M. BARNETT, Sr.
SERA vendu le mardi 14 courant, [illegible] heures du matin, une superbe installation pour la vente [illegible] café, située à la halle aux viandes, [illegible] de la rue Ste-Anne, consistant en [illegible] en marbre, une pendule, [illegible] cuivre, chaudière en cuivre, [illegible] glaces attachées aux tables, tasses, [illegible] et tous les ustensiles d'un [illegible] établissement.
Conditions—Moitié comptant, la balance à 4 mois, en billets endossés à satisfaction. 11oc

Grande vente par catalogue, à crédit de 100000 Cigares de la Havane.
PAR MORPHY & NEVIUS.
VENDREDI 17 octobre 1851, à 11 heures A. M., il sera vendu pour clore plusieurs consignations, au magasin d'importation bien connu de G Vails, 47, rue de la Commune:
1000,000 de cigares de la Havane d'importation directe, de toutes marques et qualités.
Pour plus amples informations, voir les catalogues qui seront exposés mercredi 15 du courant, au magasin susdit.
Conditions—Au-dessous de $300 comptant, au-dessus de $1,000 4 mois, au dessus de $1,000 6 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, escomptés à 10 pour cent par an. 9 oct

LIGNE DE STEAMERS ENTRE LA NLLE-ORLEANS ET NEW-YORK.
Les magnifiques steamers neufs à double machine, UNION, [illegible] tonneaux, capitaine Hall, et le WINFIELD SCOTT, [illegible] partent de New-York et de Nouvelle Orléans, [illegible]

[illegible]

Partant de la Nouvelle-Orléans, à neuf heures du matin.
Le fret par ces steamers a été réduit à trente cents le pied.
Ces navires ont été construits à grands frais avec le plus grand soin, et rien n'a été négligé pour leur assurer la force, la vitesse et le confort [illegible].
Pour fret ou passage, s'adresser comme suit:
Pour le steamer Union à SPOFFORD, TILESTON & Co, 48 South st.
Pour le steamer Winfield Scott, à DAVIS BROOKS & Co, 64 Broad st.
A la Nlle Orléans, à BABCOCK & PENNELL, 90, Commune. 13aout

Le steamer CADDO, capt John Dimitry, maintenant en face de la rue Bienville et prêt à recevoir du fret pour la côte [illegible], il partira le lundi 13 du courant, à 6 heures P. M. [illegible] 11oct

Pour Plaquemines, et tous les points intermédiaires—Le beau et bon paquebot régulier, CADDO, capitaine John Dimitry, [illegible]
MARTIN GORDON Jr., ou à ROMAN & KERNION, [illegible] CHARLES DEBLANC.

[illegible]

Pour Bordeaux—Le navire [illegible] CLAIBORNE, [illegible]
DOMINIQUE LANAMA, 9 et 10, rue Jefferson. 1oct

Pour le Havre—Le paquebot régulier [illegible]
H V BAXTER, 79 Commune.

[illegible]
H V BAXTER, 79 Commune. GC BOGERT & Co. 7 oct

Pour le Havre—Le navire [illegible] paquebot régulier J C HUMPHREYS, capitaine Bulger, [illegible] H V BAXTER, 79 rue de la Commune. 25 sept
Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau 26, [illegible]

POUR TAMPICO.
La belle goélette fine voilière SOUTHERNER, capt.—partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord, au Picayune Tier de la 1re municipalité, ou à DELVAILLE & MORENO, 31, Vieille Levée. 6oct

ECOLE D'ECRITURE, ET DE TENUE DE LIVRES, DE [illegible]
57, Canal; établie en 1844, ouverte de 7 heures A. M. à 9 P. M. Classes pour dames, [illegible] aux heures qui conviendront aux [illegible] anciens élèves seront admis gratuitement.
N. B.—Il y a peu de grandes maisons de commerce ou de banques où l'on ne rencontre quelques-uns de mes anciens élèves.—Excellentes places [illegible].
RUFUS DOLBEAR, 36, rue du Canal. 24 sept—1an

$30 de Récompense.
PARTIE marronne le 12 au soir, la mulâtresse MARGUERITE. Agée d'environ 25 à 26 ans, de taille moyenne, [illegible] l'anglais, [illegible]
M. G. BOYER, No 148, rue Conti. 30sept

$50 de Récompense.
PARTIE marronne vendredi [illegible], la négresse ARABELLA, âgée de 32 ans, et ses deux filles, Ellie, âgée de [illegible] ans, et Mary, âgée de 10 ans, parlant français et anglais. La récompense sera donnée à ceux qui les ramènera chez M. [illegible]
18 sept 10, rue des Ursulines.

HOPITAL LUXEMBOURG.
Situé sur le Rail Road Pontchartrain.
CET Etablissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr. J. RHODES. [illegible]
Prix d'admission:
Chambres particulières à [illegible] par jour.
[illegible]
Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES, 182, rue Canal. 15 sept—1an

[illegible]

PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUSSY,
[illegible] rue de Chartres, No 125, entre Conti [illegible]